

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux 2<sup>e</sup> tranche mise à 4 voies  
entre La Benauge et l'extrémité Sud du tunnel de la Ramade modalités de la  
concertation préalable**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'opération de mise à quatre voies entre la gare de Bordeaux Saint Jean et la bifurcation de Cenon, dont la réalisation vise à la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux, est inscrite au contrat de plan Etat-Région Aquitaine 2000-2006 pour un montant de 198 millions d'euros aux conditions économiques de juin 2002.

En application des dispositions des articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'Urbanisme, une 1<sup>e</sup> concertation a été organisée de décembre 2002 à mars 2003. A l'issue de cette concertation, l'opération a été scindée en deux tranches :

- la 1<sup>e</sup> qui consiste en la mise à 4 voies entre La Benauge et Bordeaux Saint Jean, est actuellement en phase de réalisation,
- la 2<sup>e</sup> tranche qui concerne la mise à 4 voies entre Cenon et La Benauge, est actuellement en phase d'études complémentaires pour répondre aux observations des riverains et des associations formulées lors de la 1<sup>e</sup> concertation.

Les études complémentaires de la 2<sup>e</sup> tranche nécessitent, dans les communes de Bordeaux, Floirac, Cenon et Lormont, une nouvelle procédure de concertation préalable destinée à informer et à recueillir l'avis et les observations du public et de l'ensemble des personnes concernées par ce projet d'achèvement de la mise à 4 voies entre Cenon (extrémité du tunnel la Ramade) et La Benauge.

Les partenaires financiers de la première tranche sont l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux et Réseau Ferré de France.

La première concertation organisée au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme de décembre 2002 à mars 2003, portait sur l'ensemble du projet de mise à 4 voies entre Cenon et la gare Bordeaux Saint Jean.

Cette première concertation a permis de soumettre la première tranche à enquête publique de décembre 2003 à janvier 2004. Les travaux de cette première tranche sont actuellement en cours.

Cependant, des études complémentaires relatives à la deuxième tranche ont dû être engagées pour répondre aux observations des riverains et des associations, formulées lors de la première concertation.

Ces études qui proposent plusieurs variantes de tracé entre Cenon et La Benauge, doivent être portées à la connaissance du public.

RFF, maître d'ouvrage du projet propose donc d'organiser la concertation dans les conditions prévues au mémoire ci-joint et sollicite l'avis de la Communauté Urbaine sur ses modalités.

### **Avis de la Communauté Urbaine**

L'opération de mise à quatre voies entre la gare de Bordeaux Saint Jean et la bifurcation de Cenon est destinée à autoriser la circulation de plus de 400 trains par jour (pour 250 aujourd'hui) à l'horizon 2030. Si cette opération constitue un enjeu stratégique majeur pour le désenclavement ferroviaire de la Région Aquitaine et l'accessibilité de l'agglomération bordelaise tant au plan du fret que des déplacements voyageurs (TGV et TER) elle n'en constitue pas moins un renforcement sensible des nuisances et de l'effet de coupure vis à vis des quartiers urbains traversés.

Son insertion implique des transformations locales importantes sur lesquelles le maître d'ouvrage devra être en mesure d'analyser les impacts des différentes solutions étudiées et proposer des conditions de réalisation assurant la meilleure réduction des impacts négatifs sur l'environnement très urbain du projet et la meilleure recomposition du tissu autour du foncier public ou privé concerné par le projet.

### **L'effet de coupure du projet**

La Communauté Urbaine souhaite le respect effectif de ses demandes de désenclavement des quartiers par la réalisation d'ouvrages sous la voie ferrée permettant le passage de voies nouvelles à Tregey et Benauge. Ces voies nouvelles inscrites dans le schéma directeur communautaire d'amélioration de desserte en transports collectifs et dans le schéma de desserte du projet urbain de la plaine de la Rive Droite sont indispensables au développement des opérations de renouvellement urbain des quartiers Bastide, Deschamps, Benauge, La Souys, Pasteur, Les Etangs, Les Quais de Floirac conformément aux études d'urbanisme qui ont été transmises au maître d'ouvrage.

Il convient de même de prévoir l'élargissement des ouvrages très étroits des rues du Maréchal Joffre et du Maréchal Foch à Cenon qui ne permettent à ce jour que le passage alterné des véhicules.

## **Les protections contre les nuisances phoniques**

Sur une partie significative de son parcours l'infrastructure ferrée est accolée au boulevard Joliot Curie.

L'étude et les solutions de protection contre les nuisances phoniques devront être prévues en tenant compte du bilan global des bruits routiers et ferroviaires et du meilleur dispositif final pour la protection acoustique des immeubles riverains et du traitement urbain du boulevard.

## **Déplacement et réaménagement du boulevard Joliot Curie**

Il apparaît que le projet ferroviaire entraîne la disparition de la gare de La Benaige et la modification de l'emprise et du tracé du boulevard Joliot Curie.

La Communauté demande en conséquence que RFF assure la conduite de la concertation sur ce point, partie intégrante de son projet et fournisse les moyens de conception et de maîtrise d'œuvre permettant de répondre aux attentes de programme et de projet de recomposition urbaine du boulevard souhaité par la Communauté Urbaine et ses habitants.

Les élus de la Communauté Urbaine et ses services souhaitent être pleinement associés aux choix et moyens qui pourront être proposés en ce sens.

Ils demandent par ailleurs à être informés des projets soumis à la population préalablement à l'organisation des réunions publiques.

Dans ces conditions la Communauté Urbaine souhaite que RFF adapte les modalités et, le cas échéant, le calendrier de la concertation en fonction des observations ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
11 OCTOBRE 2006

M. PIERRE BRANA

